

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SFS - Sycomore Next Generation RC EUR



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE NEXT GENERATION (RC EUR)

N° ISIN LU1961857551

Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV,

Ce Compartiment est géré par Sycomore Asset Management

Fabriquant | Sycomore Asset Management

Site Internet | www.sycomore-am.com

Coordonnées | Appelez au +33 (01) 44.40.16.00 afin d'obtenir de plus amples informations.

Autorité compétente | Sycomore Fund SICAV (le " Fonds ") est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 24/03/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOMORE NEXT GENERATION est un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois (le « Compartiment »).

Durée

Le Compartiment a été créé le 29/04/2019. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs

La stratégie d'investissement de SYCOMORE NEXT GENERATION (libellé en EUR) est socialement responsable et repose sur une allocation discrétionnaire de son actif net entre plusieurs classes d'actifs, sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans. Les deux principaux moteurs de performance sont:

(1) Une stratégie « actions » exposant de 0% à 50% de l'actif net aux actifs suivants : actions internationales de toute capitalisation et de tout secteur, y compris les pays émergents, instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré, couvrant ou offrant une exposition à différents secteurs, zones géographiques ou capitalisations et, à titre accessoire, des OPCVM offrant une exposition aux marchés internationaux, y compris les pays émergents. Cela inclut le risque action des obligations convertibles.

(2) Une stratégie de « rendement obligataire » exposant de 0% à 100% de l'actif net aux actifs suivants : obligations (y compris obligations convertibles à hauteur de 10% maximum de l'actif net et obligations convertibles contingentes (« CoCos ») à hauteur de 10% maximum de l'actif net) et autres titres de créance internationaux, y compris ceux des marchés émergents, et ceux d'émetteurs publics ou privés de toutes notations voire non notés par les agences de notation standard (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings), instruments dérivés, y compris mais sans s'y limiter, les futures, options et dérivés de gré à gré (y compris les Credit Default Swaps (CDS)) avec des actifs sous-jacents tels que des obligations cotées sur des marchés réglementés internationaux ou des indices obligataires à des fins d'exposition ou de couverture, et, accessoirement, des OPCVM offrant une exposition aux obligations, y compris à haut rendement. Dans cette optique, l'exposition aux obligations à haut rendement (notation inférieure ou égale à BB+ ou équivalent chez au moins une des trois agences de notation) pourra atteindre 50% de l'actif net par le biais d'investissements directs (et indirects via des OPCVM limités à 10%), tandis que l'exposition aux obligations non notées par au moins une des trois principales agences de notation (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings) est plafonnée à 30% de l'actif net. L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque de crédit de l'émetteur ; ainsi, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ou exclusivement sur des notations émises par les agences précitées. Enfin, le Compartiment peut être exposé entre 0 et 100 % aux actifs monétaires suivants afin de protéger le portefeuille contre des conditions de marché défavorables : titres négociables à court terme d'émetteurs du secteur public ou privé notés au minimum A ou notation équivalente par les agences de notation susmentionnées ou l'équivalent sur la base des recherches de la société de gestion et, à titre accessoire, OPCVM monétaires.

L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux notations des agences pour évaluer le risque crédit des émetteurs. Jusqu'à 50 % de l'actif net du Compartiment sera exposé au risque de change sur toutes les devises de l'univers d'investissement. L'exposition globale de l'actif net aux marchés émergents est limitée à 50 %. Ces moteurs de performance pourront être complétés par une stratégie accessoire exposant entre 0 % et 10 % de l'actif net à des OPCVM appliquant des stratégies de rendement absolue et faiblement corrélés aux indices de marché.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de son actif net dans des OPCVM ou des OPC.

Les instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré

peuvent être utilisés aux fins de gestion du fonds, mais sans surexposition optionnelle. Ces instruments seront utilisés en complément ou en couverture des investissements en actions ou obligations libellés en devises autres que l'euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire par Sycomore AM. L'exposition du Compartiment aux marchés à terme est plafonnée à 100 % de ses actifs nets. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire "SPICE" (Society & Subcontractors, People, Investors, Clients, Environment), laquelle intègre les ODDs, vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de performance pérenne d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), une approche thématique (défis que pose la nouvelle génération s'articulant autour de quatre axes, à savoir le bonheur au travail, l'environnement et le changement climatique, l'évolution de la société et l'inclusion et l'utilisation durable des technologies), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le vote en assemblée générale), et les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG). Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat | Les investisseurs peuvent souscrire des actions ou en demander le rachat chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

Dépositaire | BNP PARIBAS, succursale du Luxembourg

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur des actifs nets ou tout autre renseignement, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer un demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Tous types d'investisseurs recherchant une appréciation du capital sur un horizon minimum d'investissement de trois (3) ans à travers une stratégie flexible et diversifiée et qui acceptent une exposition aux risques spécifiques aux pays émergents.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre

capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non couverts par l'indicateur :

Risque de liquidité | En cas de très faibles volumes d'échanges, des ordres d'achat ou de vente peuvent entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant affecter la valeur liquidative.

Risque de crédit | Le défaut d'un émetteur ou une dégradation de sa qualité de crédit peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 3 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2020 et octobre 2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2025

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 070 €	7 550 €
	Rendement annuel moyen	-29,29 %	-8,96 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 260 €	8 490 €
	Rendement annuel moyen	-17,44 %	-5,30 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 850 €	9 790 €
	Rendement annuel moyen	-1,48 %	-0,71 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 160 €	11 570 €
	Rendement annuel moyen	11,55 %	4,98 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	672 €	1 094 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,81 %	3,57 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,85 % avant déduction des coûts et de -0,71 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,46% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	138 €
Coûts de transaction	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans.

Période de détention recommandée : au moins 3 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à court ou moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.

Un mécanisme d'ajustement des prix a été mis en œuvre par la Société de gestion, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en œuvre par la Société de gestion dans les conditions décrites dans le prospectus du Compartiment.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez déposer une réclamation concernant le produit ou le comportement de (i) la société SYCOMORE AM (ii) une personne qui fournit des conseils sur ce produit, ou (iii) une personne qui commercialise ce produit en adressant un e-mail ou une lettre aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par email (info@sycomore-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du service risques et conformité – SYCOMORE AM - Service Clients). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Vous trouverez des informations relatives aux critères environnementaux et sociaux promus par le présent Compartiment qui relève de l'article 8 du règlement SFDR dans sa Déclaration précontractuelle au règlement SFDR, disponible sur : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter, sans frais, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers soumis à la même (i) l'actionnaire a effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et n'est pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de contentieux, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, relative aux mêmes faits n'est en cours : Madame / Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org